

Détermination des responsabilités

Par msraia84, le 06/05/2009 à 17:13

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture il y a une semaine sans dommages physiques que des degats matériels. J'etais en agglomeration sur une nationale. Une personne devant moi à l'arret clignotant en place attendait pour tourner a gauche dans ce qui semble etre un chemin privé (la mairie de la ville n'a pas pu me renseigner, aucun nom de rue aucune signalisation je suis allee verifie). Je passe donc sur la droite de cette voiture puisque j'ai la place pour continuer d'aller tout droit.

Arrive alors une voiture bleue sur ma gauche (elle vient du chemin privé) : je la vois elle est a l'arret devant la voiture qui s'apprete a tourner a gauche. Je passe puisque je suis sur ma voie. La voiture bleue ne me voit pas et s'insere et me rentre dedans.

On s'arrete sur un parking : pas de constat (ni moi ni elle) . Je demande a toutes les personnes que je vois pas de constat. Elle me dit qu'elle est presse qu'elle doit aller travailler et me popose de remplir le constat le soir (l'accident a eu lieu vers midi). Moi je suis de passage je ne peux pas passer 7h a attendre. Aussi je prend sa plaque, son nom...Je n'ai pas trouve de temoins (ils etaient partis evidemment!) et je vais declarer le sinistre a mon assurance.

Une semaine apres : expertise conservatoire faite, dossier envoye a l'assurance adverse. La procedure est longue il parait. Par ailleurs j'ai essaye de contacter la personne avec qui j'ai eu l'accident mais elle ne rappelle pas...

Ma question est la suivante : mon assurance m'a dit qu'il prendrait les éléments communs aux deux declarations pour etablir les responsabilites. Comment faire si l'autre personne ment sur sa declaration (elle a pour moi tout les torts puisqu'elle me doit la priorité)? Je me place dans la pire des situations...

Merci et désolée pour la longueur du post			